



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Séance du 12 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 30 mars 2021

Date d'affichage : 20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, et le douze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire COVID-19, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints
S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER - R. KIFFER - C. AMAROT-HOUSSARD – Y. TESTON -
S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY - V. TRARI MEDJAOUI –
S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT – B. GRANDJEAN - Q. COUVREUR –
A. BOFFY - M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET - P.E. PHEULPIN**

Pouvoir : Mme F. LUPFER a donné pouvoir à R. KIFFER

Absent : M. D. RANOUX

M. Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée une minute de silence pour feu Monsieur Louis VILPINI, ancien résistant, ancien combattant libérateur du hameau d'Eboulet incorporé au 22^{ème} BMNA.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame Gabrielle SALVI et à Monsieur Thierry SCHLUMBERGER, nouveaux élus appelés à siéger au sein du Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que Madame Aurélie JEANPIERRE assistera à la réunion afin d'apporter si besoin des précisions budgétaires.

Madame le Maire informe que le rapport 2021-26 est ajourné et reporté à un prochain Conseil.

Madame le Maire informe des remerciements reçus en mairie :

- Suite à décès familles BRESSON, LAB et ORIEZ.

DCM 2021/16 Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

DCM 2021/17 Budget Général -Approbation du Compte de Gestion 2020

Département de la Haute-Saône

COMMUNE DE CHAMPAGNEY

BUDGET GENERAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Concernant l'approbation du compte de gestion dressé

par Monsieur Didier MADRE, receveur.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020. En ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à CHAMPAGNEY, le 12 avril 2021

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes MM M.C. FAIVRE - M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT - S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER - R. KIFFER - C. AMAROT-HOUSSARD – Y. TESTON - S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY - V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT – B. GRANDJEAN - Q. COUVREUR – A. BOFFY - M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET - P.E. PHEULPIN

DCM 2021/18 Budget Lotissement Pré Croissant-Approbation du Compte de Gestion 2020

Département de la Haute-Saône

COMMUNE DE CHAMPAGNEY

BUDGET LOTISSEMENT PRE CROISSANT

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Concernant l'approbation du compte de gestion dressé
par Monsieur Didier MADRE, receveur.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,
 - 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020. En ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à CHAMPAGNEY, le 12 avril 2021

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes MM M.C. FAIVRE - M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT - S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER - R. KIFFER - C. AMAROT-HOUSSARD – Y. TESTON - S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY - V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT – B. GRANDJEAN - Q. COUVREUR – A. BOFFY - M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET - P.E. PHEULPIN

DCM 2021/19 Budget général – Vote du Compte Administratif 2020

| | | |
|---|---|--|
| Département de la Haute-Saône Commune : CHAMPAGNEY | DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Budget Général | Nombre de conseillers : 27 Nombres de conseillers présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 25 Pouvoirs : 1 Contre : 3 Pour : 22 Abstention : 0 Convocation : 30/03/2021 |
| | Séance du 12 avril 2021 | |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel JACOBBERGER 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Marie-Claire FAIVRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme Le Maire s'est retirée avant le vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2019 | Part affectée à l'investissement : exercice 2020 | Dépenses de l'exercice 2020 | Recettes de l'exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de l'exercice 2020 | Solde des Restes à Réaliser | Résultat net |
|------------------|--|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|-----------------------------|----------------------|
| Budget principal | | | | | | | | |
| Investissement | -73 560.11 | | 1 224 392.10 | 1 323 319 | 98 926.90 | 25 366.79 | -347 690.84 | -322 324.05 |
| Fonctionnement | 1 088 600.13 | -198 760.11 | 2 065 107.78 | 2 831 184.58 | 766 076.80 | 1 655 916.82 | | 1 655 916.82 |
| Total | 1 015 040.02 | -198 760.11 | | | 865 003.70 | 1 681 283.61 | | 1 333 592 .77 |

2. Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT - S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER - R. KIFFER - C. AMAROT-HOUSSARD – Y. TESTON - S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY - V. TRARI MEDJAOUÏ – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT – B. GRANDJEAN - Q. COUVREUR – A. BOFFY - M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET - P.E. PHEULPIN

Pouvoir : Mme F. LUPFER a donné pouvoir à R. KIFFER

Absent : M. D. RANOUX

DCM 2021/20 Budget Lotissement Pré Croissant-Approbation du Compte Administratif 2020

Monsieur IPPONICH souhaite des précisions quant à l'échange de terrains qui avait eu lieu à la Houillère.

Il est précisé que cet échange n'a pas eu lieu sur l'exercice 2020 mais concernait un exercice antérieur, de fait ne peut donc apparaître sur ce budget.

Madame JEANPIERRE Aurélie précise que les terrains ayant la même valeur, l'échange se traduit comptablement par des écritures d'ordres.

| | | |
|---|--|--|
| Département de la Haute-Saône Commune : CHAMPAGNEY | DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Budget lotissement pré croissant II | Nombre de conseillers : 27 Nombres de conseillers présents : 24 Nombre de suffrages exprimés : 25 Pouvoirs : 1 Contre : 3 Pour : 22 Abstention : 0 Convocation : 30/03/2021 |
| | Séance du 12 avril 2021 | |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel JACOBBERGER 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Marie-Claire FAIVRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme Le Maire s'est retirée avant le vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2019 | Part affectée à l'investissement : exercice 2020 | Dépenses de l'exercice 2020 | Recettes de l'exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2020 | Résultat de clôture de l'exercice 2020 | Solde des Restes à Réaliser | Résultat net |
|----------------------------------|--|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|-----------------------------|-------------------|
| Budget lotissement Pré Croissant | | | | | | | | |
| Investissement | -47 871.92 | | 47 871.92 | 47 871.92 | 0.00 | -47 871.92 | 0 | -47 871.92 |
| Fonctionnement | 3 151.78 | | 47 871.92 | 47 971.92 | 100.00 | 3 251.78 | | 3 251.78 |
| Total | -44 720.14 | | | | 100.00 | -44 620.14 | | -44 620.14 |

2. Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ont signé au registre des délibérations :

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT - S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER - R. KIFFER - C. AMAROT-HOUSSARD – Y. TESTON - S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY - V. TRARI MEDJAOUÏ – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER - M. STEVENOT – B. GRANDJEAN - Q. COUVREUR – A. BOFFY - M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET - P.E. PHEULPIN

Pouvoir : Mme F. LUPFER a donné pouvoir à R. KIFFER

Absent : M. D. RANOUX

DCM 2021/21 Affectation des résultats de l'exercice 2020

L'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 1 655 916.82 €
- la section d'investissement fait apparaître un excédent global de 25 366.79 € et un solde de reste à réaliser de - 347 690.84 €

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

Vu le Compte de Gestion du Comptable,

Au regard de l'état des Restes à Réaliser,

Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : M. IPPONICH, M. PHEULPIN et MME HEQUET et 23 Pour)

- CONFIRME les résultats de clôture suivants :

| | |
|--|-------------------------|
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | +766 076.80 € |
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | + 889 840.02 € |
| C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous) | + 1 655 916.82 € |
| D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) | + 25 366.79 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement | - 347 690.84 € |
| Besoin de financement = F = D + E | - 322 324.05 € |
| Affectation en réserve R 1068 en Investissement | 322 324.05 € |
| Report en fonctionnement R 002 | 1 333 592.77 € |

DCM 2021/22 Vote du taux des taxes locales

Madame le Maire expose qu'à compter de 2021, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transféré uniquement aux communes sur la base du taux appliqué en 2020. Aussi, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux 2020 de la commune majorée de 24.48 % (taux départemental 2020).

Pour les communes qui ne souhaitent pas modifier leur fiscalité en 2021, la délibération, devra donc, indiquer ce taux de référence (taux communal + départemental 2020).

Les communes qui souhaitent moduler leurs taux devront le faire à partir de ce même taux de référence.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Considérant la suppression du pouvoir de vote de taux pour la taxe d'habitation.

Considérant que l'Etat s'engage à compenser à l'euro près la suppression de la taxe d'habitation par transfert de la part départemental sur le foncier bâti.

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : M. IPPONICH, M. PHEULPIN et MME HEQUET et 23 Pour)

, le conseil municipal

- Décide le maintien des taux pour l'année 2021 comme suit :
 - Taxe foncier bâti 31.52 % (7.04 % + 24.48 %)
 - Taxe foncier non bâti 67.19 %

Madame le Maire est chargée de notifier cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 2021/23 Budget Général – Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur IPPONICH trouve le coût pour le logiciel « cimetière » exorbitant et demande des précisions quant à ce choix.

Madame le Maire précise que cette dépense a été décidée lors du précédent budget.

Madame JEANPIERRE précise qu'il ne s'agit pas seulement d'un logiciel mais que la prestation a nécessité la numérisation de l'existant.

Madame HEQUET demande si un abonnement existe.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'abonnement mais un contrat de maintenance évalué à 440 € par an (gratuit la première année).

Monsieur JACOBBERGER précise qu'une démonstration du logiciel pourra être effectué au Conseil Municipal.

Monsieur PHEULPIN demande des précisions concernant le système de badgeuse.

Il est précisé qu'il s'agit d'un contrôle automatisé des horaires de travail.

Concernant les cuves de récupération, Monsieur JACOBBERGER précise qu'il s'agit de récupérer les eaux de pluies. Une est déjà installée aux ateliers, une autre est prévue au boulodrome.

Mme le Maire précise qu'à l'avenir, lorsque les chantiers le permettent, de tels équipements seront mis en place, dans un souci d'économie.

Monsieur IPPONICH demande des précisions sur le budgétisé « chemin d'accès nouveau Colruyt ».

Il est précisé que ce montant ne correspond pas au réalisé (2 500 €) mais à un aménagement futur qu'il conviendra de valider.

Les documents préparatoires remis préalablement à chaque conseiller,

Le débat d'orientation budgétaire du 15/03/2021,

Le Conseil Municipal,

- Approuve par 23 Pour et 3 abstentions le budget primitif arrêté comme il suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | 3 911 291 € | 3 911 291 € |
| Section d'investissement | 3 403 576 € | 3 403 576 € |
| Total | 7 314 867 € | 7 314 867 € |

DCM 2021/24 Budget lotissement Pré Croissant – Vote du Budget Primitif 2021

Vu la présentation du budget lotissement et les documents remis au préalable,

Le conseil municipal,

- Approuve, à l'unanimité, le budget primitif « Pré Croissant II » arrêté comme il suit :

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 96 010 € | 96 010 € |
| Section d'investissement | 96 000 € | 96 000 € |
| Total | 192 010 € | 192 010 € |

DCM 2021/25 Désignation de membres aux commissions municipales

Madame le maire expose que deux conseillers municipaux sont démissionnaires

Madame le Maire expose que ces démissions entraînent la vacance de postes de délégués au sein des commissions suivantes :

- Culture et Patrimoine (2 postes vacants)
- Scolaire (1 poste vacant)
- Aide à la personne (1 poste vacant)
- Développement durable / Station verte (1 poste vacant)

De plus, il est rappelé que les commissions Fêtes (3 postes vacants), Nature fleurissement (3 postes vacants) et Sports et Loisirs (1 poste vacant) ne sont pas complètes.

Aussi, Madame le Maire invite les candidats à se faire connaître.

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal pour procéder au vote à main levée.

Le conseil municipal,

- Désigne ainsi qu'il suit, les membres nouvellement élus qui compléteront les commissions communales suivantes :

| Commission Culture et Patrimoine | Commission Scolaire | Commission Sports et Loisirs | Commission Aide à la Personne | Commission Développement Durable | Commission Fêtes | Commission Nature et Fleurissement |
|----------------------------------|---------------------|------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| Philippe PARISOT | Gabrielle SALVI | Gabrielle SALVI | Thierry SEGUIN | Thierry SCHLUMBERGER | Thierry SCHLUMBERGER | Brigitte GRANDJEAN |
| | | | | | Thierry SEGUIN | |
| | | | | | Brigitte GRANDJEAN | |

DCM 2021/26 Renouvellement Convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules

La commune de Champagney est confrontée à la problématique de quelques voitures tampons qui restent stationnées plus ou moins longtemps sur la voirie ou des places de stationnement communales.

Depuis le 13 novembre 2019, il existe une solution en Haute-Saône puisque la Préfecture par arrêté préfectoral numéro 70-2019-11-08-003 a agréé Monsieur Alexandre DESPOIS, gérant de la société GMA logistique, en qualité de gardien d'une fourrière.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser madame le Maire à renouveler une convention sur ce sujet.

Il s'agit d'une convention dont l'objet est l'enlèvement, la mise en fourrière et le gardiennage de véhicules provenant du territoire de la commune de CHAMPAGNEY.

Le coût pour la collectivité sera de 380 € TTC par véhicule enlevé.

Madame TRARI MEDJAOUI demande si c'est la commune qui paie.

Madame le Maire précise que cette solution est utilisée en dernier recours et qu'effectivement le coût de l'enlèvement est à la charge de la commune.

Madame TETOT demande si la commune peut refacturer à l'utilisateur.

Madame JEANPIERRE précise qu'une délibération sera alors nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer cette convention,
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches d'enlèvement de véhicules tampons de longue date, d'enlèvement de véhicules gênants ou dangereux sur le territoire de la commune de CHAMPAGNEY,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

DCM 2021/27 Renouvellement RASED 2021 – SIVU du Pré au Cœur de Moffans

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés (option E) et de rééducateurs (option G).

C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants et les parents. Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

Le R.A.S.E.D. de Moffans est constitué :

- d'une psychologue scolaire
- d'une enseignante spécialisée

Le RASED de Moffans comprend 7 groupes scolaires :

- SIVU du Pré au Cœur de Moffans et Vacheresse
- SIVU du Tacot d'Athesans-Etroitefontaine
- Le groupe scolaire Aimé CACHOT
- SIVU des Vosges Saônoises de CLAIREGOUTTE
- SIVU des Amis de l'Ecole de la COTE
- SIVU du RAHIN de ROYE
- SIVU des Rivières de VY LES LURE

La convention a pour objet de fixer les modalités de répartition, entre les différents pôles éducatifs placés dans son domaine d'action, des frais occasionnés par le fonctionnement du RASED basé au pôle éducatif de MOFFANS et notamment le financement des diverses fournitures nécessaires à son fonctionnement, ainsi que certaines dépenses d'investissement.

Ces frais sont pris en charge par le SIVU du Pré au cœur et sont divisés équitablement entre les différents pôles.

La participation pour 2021 s'élève à 171.68 € par pôle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIVU du Pré au Cœur de Moffans pour le RASED 2021
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Questions diverses :

- Madame le Maire précise avoir adressé un courrier aux services de gendarmerie de Vesoul afin de leur faire part de son inquiétude face à la nouvelle organisation envisagée.
Le Colonel FAUCON l'a informée que ce nouveau dispositif serait un plus et des explications seront apportées aux collectivités.
- Madame le Maire souhaiterait avoir l'avis de l'assemblée quant au devenir de l'ancien Colruyt.
Monsieur IPPONICH précise que compte tenu de son emplacement, il serait préférable d'y mener un projet cohérent.
Il préférerait autre chose qu'une entreprise privée.
Madame le Maire précise qu'il conviendra de se positionner rapidement sur ce dossier et effectivement la situation du lieu laisse envisager des projets intéressants.
Madame HEQUET demande si la station-service restera à cet emplacement.
Madame le Maire le confirme.
- Madame le Maire remercie les personnes qui se sont investies dans les défis « parcours du cœur ».
Elle remercie également les personnes qui se sont mobilisées pour le centre de vaccination et précise que 48 doses seront disponibles prochainement pour des personnes répondant à certains critères.
- Monsieur PHEULPIN signale la vitesse excessive constatée Rue Pasteur et souhaiterait que des solutions soient étudiées.
Monsieur KIFFER précise qu'avant la mise en place d'aménagements onéreux, il serait souhaitable d'identifier ces personnes et de faire intervenir les services de gendarmerie au besoin.
Madame le Maire propose de faire remonter cette problématique à la gendarmerie de Champagny et précise que les questions de sécurité seront traitées.
- Monsieur SEGUIN précise qu'une modification a été apportée dans les dates concernant la formation des élus. Il leur transmettra un mail rapidement sur ce dossier.
- La prochaine réunion de la CCRC aura lieu ce jeudi 15 avril 2021 à la salle des fêtes de Champagny.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 heures et 20 minutes

**Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE**



The image shows a blue circular official stamp of the commune of Vesoul, with the text 'COMMUNE DE VESOUL' and 'Maire' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Marie-Claire Faivre'.